

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 juin 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Vincent Milliard et Bénédicte Amsellem: «Pour des cheminements continus entre la plage des Eaux-Vives et les parcs La Grange et des Eaux-Vives».**

*11 décembre 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 mai 2023. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Christian Steiner, les 12 septembre et 5 décembre 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la forte fréquentation des parcs La Grange et des Eaux-Vives ainsi que de la plage des Eaux-Vives, et vu leur proximité immédiate;
- la continuité visuelle qu'offre la plage des Eaux-Vives depuis ces deux parcs;
- le fait que cette proximité immédiate et cette continuité visuelle sont entravées par le quai Gustave-Ador, un axe cantonal fortement motorisé;
- la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève de rendre temporairement piétons les quais durant les week-ends, volonté qui se traduit notamment par le vote des motions M-1547, «Pour un été 2020 agréable malgré la crise économique due au Covid-19» (votée en juin 2020) et M-1175, «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (votée en juin 2021);
- le refus des autorités cantonales de réaliser cette volonté exprimée par le Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser, en concertation avec le Canton, deux passerelles piétonnes et végétalisées qui relient le bas de chaque parc (La Grange et Eaux-Vives) à la bande herbeuse de l'entrée de la plage des Eaux-Vives et enjambent le quai Gustave-Ador;

- à s’assurer que ces passerelles représentent une continuité visuelle entre les parcs et la plage des Eaux-Vives et garantissent l’accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu’aux cyclistes;
- à conserver l’ensemble des arbres présents sur le quai Gustave-Ador;
- à s’assurer que l’impact écologique et carbone de ces passerelles soit le plus faible possible;
- à engager rapidement, après le vote de cette motion, des discussions avec les autorités cantonales pour la réalisation de ces passerelles;
- à s’assurer que le Canton participe financièrement aux coûts de ces passerelles piétonnes.

### **Séance du 12 septembre 2023**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Delphine Wuest, motionnaire*

M<sup>me</sup> Wuest déclare que l’idée est d’avoir une continuité piétonne entre la plage des Eaux-Vives et les parcs La Grange et des Eaux-Vives, le plus simple serait de piétonner le quai Gustave-Ador, à moindre coût, bien que des passerelles soient évoquées, les exemples de Düsseldorf et Bordeaux ainsi que de Paris, selon elle le plus simple serait de piétonner le quai Gustave-Ador.

Un commissaire signale qu’à Bordeaux, à proximité du lieu montré, existe un parking souterrain de 800 places. Il se demande combien coûte le temps d’attente de trois minutes avec le nombre de personnes et si cette estimation se rapproche du coût d’une passerelle.

M<sup>me</sup> Wuest rappelle que les infrastructures routières coûtent également très cher. Cela étant, elle estime qu’il pourrait être possible de prévoir un tournus régulier des feux pour permettre aux flux piétons de s’écouler plus rapidement. Elle ajoute ne pas avoir chiffré ces éléments, mais elle rappelle que le Canton a pour objectif de diminuer de 50% la circulation.

Une commissaire mentionne que le temps d’attente n’est pas de trois minutes, mais d’une minute. Elle se demande combien coûterait une passerelle qui serait dotée d’un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, à moins d’opter pour une structure permettant une courbe douce. Elle ajoute que l’emprise empiètera sur le parc, ce qui n’est pas possible.

M<sup>me</sup> Wuest indique qu’aux Eaux-Vives, parcourir 100 m implique vingt minutes compte tenu du nombre de feux qui ne sont pas synchronisés. Elle ajoute que les feux ne durent pas tous une minute. Elle pense par ailleurs qu’il serait judicieux d’interdire les voitures dans les deux parcs.

Une commissaire déclare que faire des passerelles revient à baisser les bras, et elle se demande s’il ne faudrait pas multiplier les passages piétons et l’arborisation.

Un commissaire mentionne que lorsqu'un ingénieur mobilité règle les temps d'attente des feux, il le fait de la manière la plus optimisée possible. Il remarque que le passage piéton est une bonne mesure et il croit que créer une passerelle sur le quai Gustave-Ador revient à sortir un bazooka pour tuer une mouche.

Un commissaire se demande ce qui a conduit à la proposition d'une passerelle alors que ce type d'infrastructure est généralement combattu. Il se demande par ailleurs pourquoi ne pas opter pour un passage souterrain.

M<sup>me</sup> Wuest répond que l'idée est d'avoir une continuité visuelle.

Un commissaire remarque qu'il y a tout de même une surcharge de l'espace public, notamment avec les vélos. Elle ajoute que le débat porte sur des conflits de mobilité alors qu'il faudrait réfléchir à l'esthétique des lieux. Elle adhère en l'occurrence à un projet de passerelle.

Un commissaire propose l'audition de M<sup>me</sup> Perler, qui est acceptée par 11 oui (1 MCG, 3 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (PLR).

### **Séance du 5 décembre 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M<sup>me</sup> Perler déclare que cette motion soulève trois questions; la hauteur de l'ouvrage à considérer, les accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) et les cyclistes. Elle se demande si un aménagement à niveau ne serait pas plus simple, car la hauteur devrait être de 4,8 m, impliquant une perception significative, de plus la rampe serait de 96 m en respect des pentes, cette option n'est donc pas possible. Elle ajoute qu'imaginer des ascenseurs serait une possibilité plus cohérente. Cela étant, elle rappelle qu'il s'agit de la rade et que le Canton et la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) doivent se prononcer. Elle pense que des traversées du quai avec des marquages serait sans doute une proposition plus judicieuse avec des feux de signalisation. Elle estime que cette solution respecterait la continuité visuelle et l'entrée des parcs, et serait également plus économique.

Un commissaire se demande quelles seraient les possibilités pour donner la priorité aux piétons qui doivent traverser six voies de circulation.

M<sup>me</sup> Perler répète qu'un revêtement différencié avec des feux serait sans doute la seule option envisageable, des feux avec des boutons poussoirs pourraient être demandés au Canton.

M. Betty pense qu'il devrait être possible de retravailler l'espace se trouvant devant l'entrée du parc La Grange pour faciliter les traversées aux piétons.

Un commissaire demande si la Ville a la possibilité d'aménager ces traversées.

M. Betty répond que la Ville ne peut que proposer le sujet au Canton.

Une commissaire rappelle que cette voie relève du Canton puisqu'il s'agit d'une pénétrante. Elle mentionne, en tant que cycliste, qu'elle doit s'arrêter à tous les feux. Elle ajoute que de nombreux vélos ne respectent pas les feux et elle observe que les piétons, en été, viennent marcher à l'ombre sur la piste cyclable. Elle précise ne pas se sentir en sécurité à vélo sur ce quai. Elle se demande si créer un tunnel en lieu et place d'une passerelle serait possible.

M. Betty répond que la question des accessibilités pour les PMR demeure. Il ajoute que la nappe du lac se trouve 1,5 m en dessous.

#### *Discussion et votes*

Un commissaire des Vert-e-s rappelle que cette motion était une réaction au refus du Canton quant à la piétonnisation des quais en 2020, 2021 et 2022. Il ajoute que la passerelle était une idée devant être évaluée. Il mentionne qu'il ne lui semble pas nécessaire de procéder à de nouvelles auditions, et il mentionne que son groupe proposera un amendement général afin de sécuriser les traversées piétonnes avec le Canton.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de reporter cet objet à la prochaine séance afin que les groupes puissent y réfléchir respectivement.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe propose le vote immédiat après qu'il aura entendu l'amendement général.

Le président propose le vote immédiat.

Par 11 oui (1 MCG, 3 Ve, 4 S, 1 PLR, 2 LC) et 2 abstentions (UDC, PLR) cette proposition est acceptée.

Un commissaire des Vert-e-s propose alors de supprimer toutes les invites et de dire: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des autorités cantonales afin d'améliorer, de simplifier et de sécuriser les traversées du quai Gustave-Ador au niveau des entrées des parcs La Grange et des Eaux-Vives.»

Le président passe au vote de l'amendement des Vert-e-s.

Par 12 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la motion M-1707 ainsi amendée.

Par 11 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 2 PLR) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (UDC), la motion amendée est acceptée.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des autorités cantonales afin d'améliorer, de simplifier et de sécuriser les traversées du quai Gustave-Ador au niveau des entrées des parcs La Grange et des Eaux-Vives.